



### 8.3 - Code d'éthique pour les officiels

Le rôle des officiels dans la pratique d'un sport est très important. Les éléments suivants résument leurs responsabilités :

- S'assurer que, la pratique du sport se fasse selon les règles établies.
- Contribuer au bon déroulement de la compétition.

Les officiels doivent s'engager aux règles d'éthique suivantes.

En tant qu'officiel:

- a) Je fais preuve de respect envers les autres officiels, les athlètes, entraîneurs et spectateurs. À cet égard, je ne réplique pas aux provocations qui me sont adressées.
- b) J'appuie en tout temps mes confrères officiels, qu'ils soient sur place ou en dehors, même lorsque je ne suis qu'un simple spectateur.
- c) Je me présente aux compétitions dans une condition physique qui convient lorsque je travaille comme officiel et dans une tenue vestimentaire adéquate.
- d) Je fais preuve d'impartialité dans mes décisions, et pour éviter toute apparence contraire, je garde une certaine distance envers les entraîneurs et athlètes.
- e) Je punis comme il se doit les actes et comportement qui contreviennent à ces principes.
- f) J'accepte le fait que je vais commettre des erreurs, et je ne laisse pas ceci affecter ma performance, mon professionnalisme ou le contrôle de mes émotions.
- g) J'accepte le «feed-back» constructif offert par mes évaluateurs ou mentors afin de m'améliorer.